

Le discours sur l’informalité en science économique

Jean-Pierre N. Mulumba

Résumé

Le présent article passe en revue les concepts de formalité et d’informalité et leurs extensions discutées dans la littérature économique contemporaines. Ils ont été largement débattus à propos des structures des économies en développement et celles des économies développées, urbaines et rurales. Par ailleurs ces termes ont été aussi utilisés dans l'analyse et dans la formulation des politiques économiques et sociales. L'informalité est désormais considérée comme un élément structurel crucial de l'activité économique, influencée par des contraintes institutionnelles, des réglementations excessives, des stratégies d'évitement, des philosophies d'exclusion et des dynamiques de survie. Le concept d'informalité diffère des termes utilisés en statistique et en droit, avec des approches et des classifications différentes. Il est essentiel de considérer l'informalité comme une réalité, en analysant son contexte et en l'utilisant dans l'élaboration des politiques publiques. La science économique peut devenir un objet d'analyse pertinent en reconnaissant la pluralité de ces concepts et de leurs paradoxes.

Mots clés : Formalité, informalité, dualisme, intégration par le haut, intégration par le bas, gouvernance, secteur structuré, secteur non structuré, économie formelle, économie informelle.

Abstract

This present article reviews the concepts of formality and informality and their extensions discussed in contemporary economic literature. They were widely debated on the structures of developing economies and those of developed, urban, and rural economies. Moreover, these terms have also been used in the analysis and formulation of economic and social policies. Informality is now seen as a crucial structural element of economic activity, influenced by institutional constraints, over-regulation, avoidance strategies, exclusionary philosophies, and survival dynamics. The concept of informality differs from the terms used in statistics and law, with different approaches and classifications. It is essential to consider informality as a reality by analyzing its context and using it in the development of public policies. Economics can become a relevant object of analysis by recognizing the plurality of these concepts and their paradoxes.

Keywords: *Formality, informality, dualism, top-down integration, integration from below, governance, structured sector, unstructured sector, formal economy, informal economy.*

Introduction

“Formalité” et “informalité” sont des termes largement utilisés dans les écrits et discours économiques, principalement dans l’économie de développement, dans les exposés analytiques, politiques, et dans d’autres domaines. Mais, ces utilisations sont faites de manières profondément variées. De plus, les façons dont ces termes sont mesurés et employés varient aussi fortement. De même, leur développement a créé une vaste littérature, à la suite de ce que

Julius H. Boeke, économiste et juriste hollandais¹, a observé à propos de l'économie des Indes néerlandaises, l'Indonésie actuelle, et qu'il a décrit comme une économie permettant la coexistence de deux secteurs, qui se différencient par leur niveau de développement, par les technologies utilisées, ainsi que par la manière dont ils fonctionnent. Cette caractéristique, appelée économie dualiste, est une particularité des économies confrontées à la colonisation et qui ont adopté le modèle économique européen ou nordaméricain.

Ainsi, le dualisme est une marque particulière des pays à fort caractère colonial et post-colonial, ainsi que de ceux des pays en voie de développement. Dans ces pays, selon cette théorie, un de ces deux secteurs est tourné vers le marché intérieur, tandis que l'autre est orienté principalement vers la satisfaction de l'économie moderne et du marché international. Notons cependant que ces deux secteurs peuvent coexister et travailler, ou fonctionner au sein d'une même branche de l'économie ou de l'industrie. Comme illustration, si l'on considère les acteurs du secteur agricole, nous pouvons voir qu'ils peuvent utiliser l'élevage et l'agriculture traditionnels pour leurs consommations personnelles et utiliser les méthodes culturelles modernes pour les productions destinées aux marchés des échanges intérieurs et extérieurs.

Pour certains auteurs¹⁷⁶, l'expression « économie dualiste » est utilisée pour parler d'une économie hybride, pouvant signifier la coexistence de deux types d'économie différentes dans une société ou un espace donné. Elles se complètent l'une avec l'autre pour atteindre un objectif commun. Cette économie hybride se confond parfois avec ce que nous appelons une économie mixte. Ainsi, l'économie dualiste est caractérisée par la cohabitation de deux organisations socio-économiques dissemblables, que Ravi Kambur illustre avec l'image d'un mur²³. D'un côté du mur vous avez un domaine ordonné, avec des règlements, et de l'autre un domaine qui ne l'est pas, impliquant le désordre et la désorganisation ce, pour illustrer une économie utilisant la monnaie et les instruments de l'économie moderne et, une économie utilisant un système d'échanges indigène et traditionnel.

Ce système dualiste était libellé avec deux adjectifs stylisés, et parfois antagonistes, *formel* et *informel*. La différence fondamentale est établie sur le fait que ce qui est formel est lié à ce qui est conventionnel, qui se fait en accord ou suivant les règles ou la loi, ou encore en accord avec les usages établis. L'économie moderne fonctionne ici conformément à la théorie économique classique. Mutatis mutandis, ce qui est informel est ce qui n'est pas formel. L'informalité économique est considérée comme un concept significatif dans une partie substantielle du monde, malgré le foisonnement de nombreuses théories concernant le développement, la modernisation et la croissance économique. Ces nouvelles théories n'ont pas contribué au déclin de l'informalité dans l'analyse économique, alors que l'on s'attendait à l'opposé. Cela est dû à des facteurs comme le régime d'accumulation du capital qui l'a alimenté et à l'attention portée à l'économie verte, et aussi au rôle des femmes dans l'économie contemporaine. De nouveaux facteurs d'impulsion, engendrés par le régime d'accumulation flexible du capital,

¹ J.H. Boeke (1953), *Economics and Economic Policy of Dual Societies*, New York: Institute of Pacific Relations. (¹⁷⁶) Altman JC (2009). "The hybrid economy and anthropological engagements with policy discourse: a brief reflection", *The Australian Journal of Anthropology* 20(3):318–29. Bernard Burnes & Hwanho Choi, "Hybrid economy in the digital age: The case of the independent music community in Korea", *Technology in Society*, Volume 65, May 2021.

² Ravi Rambur, "Dual economy models retrospect and Prospect", *Bulletin of Economic Research*, Vol 40, Issue 2, pp.

³ -113, April 1988.

l'ont alimenté de plusieurs façons, tandis que la déréglementation des relations de travail, associée à la récession économique, a favorisé sa résurgence. L'informalité n'est pas vouée à disparaître tant que la propagation de l'économie formelle continuera de se heurter à des obstacles structurels persistants qui la maintiennent parfois pratiquement comme un secteur situé au milieu de la prédominance informelle⁴.

Dans les lignes qui suivent, nous allons passer en revue le modèle dualiste élaboré par Arthur Lewis et ses extensions apportées par les auteurs postérieurs. Nous verrons enfin les conceptions actuelles de la formalité et de l'informalité en science économique.

1. Le modèle dualiste

1.1. Le constat

Dans les années 1950, Arthur Lewis, économiste britannique, futur Prix Nobel d'économie, originaire de l'île Sainte-Lucie, fut le premier à élaborer la théorie du développement pour les pays en développement, généralement des anciennes colonies. Il avait observé que les économies de ces territoires étaient composées de deux métamères économiques ou de deux secteurs : l'un d'économie moderne, avec des entreprises à logique capitaliste, et l'autre composé des activités des paysans pratiquant des occupations traditionnelles de l'endroit, où les règles de partage de la production sont différentes de celles de l'économie moderne capitaliste⁵.

Lewis a constaté que ces économies étaient dominées par le secteur de production primaire agricole, à haute intensité de main-d'œuvre. La productivité y était souvent dérisoire, et les travailleurs de ce secteur manquaient de dynamisme incitatif au profit, que l'on trouve auprès des agents économiques du secteur capitaliste. Le second secteur de cette économie, le secteur manufacturier, est généralement plus petit (en termes d'emplois), mais a une productivité plus élevée comparativement au secteur agricole. Le secteur moderne est souvent animé par des entreprises créées et dirigées par des entités d'origines étrangères, et généralement originaires des ex-métropoles coloniales.

Ces deux secteurs ont été appelés en français d'abord « secteur structuré » et « non structuré », en suivant leurs traductions de l'anglais *formal and informal sectors*. Plus tard, ces appellations ont été abandonnées quand il a fallu élargir ces concepts pour inclure des éléments plus vastes comme la ville, la campagne et l'intervention, ou non, de l'Etat dans le fonctionnement de l'économie⁶.

1.2. Le modèle d'Arthur Lewis de l'économie dualiste

Comme souligné ci-haut, le modèle de Lewis a été développé dans son ouvrage, intitulé *Economic Development with Unlimited Supplies of Labor*¹⁸¹. Le modèle initial de cet auteur présente une société duale, où cohabitent les deux secteurs mentionnés précédemment. Il était

⁴ Voir la discussion de D. Harvey, dans son article « L'accumulation flexible par l'urbanisation Réflexions sur : le "postmodernisme" dans la grande ville américaine » paru dans <https://www.multitudes.net/>, 9 /25/2023 at 7h54 PM

⁵ Arthur Lewis (1954), *Economic Development with Unlimited Supplies of Labor*, Manchester School, 22, May: 139191.

⁶ Ravi Kanbur, Le débat sur l'informalité dans une série d'articles de la Revue internationale du Travail, *Revue internationale du Travail*, Collection du centenaire (2021), n° 1, pp1 – 12. ¹⁸¹ Ejaz Ghani and Ravi Kanbur, *Urbanization and In-formality*, https://www.academia.edu/60632553/Urbanization_and_in_formalization, p.3 Novembre 2013.

élaboré pour expliquer le mode de fonctionnement des économies sous-développées. Pour l'explicitier, Lewis abandonna l'hypothèse néoclassique de la fixité de la quantité de travail et réadopta l'hypothèse classique selon laquelle l'offre de travail à un salaire de subsistance est illimitée. De plus, la croissance démographique dans ces économies étant très forte, ceci a pour conséquence le sous-emploi et le chômage. Les travailleurs sont le seul point de contact entre les deux secteurs.

Le secteur capitaliste dispose en effet d'une offre de travail illimitée, provenant du secteur traditionnel, avec un salaire de subsistance fixe. Cela génère pour lui des profits importants dont le réinvestissement engendre à son tour des taux élevés de croissance. Le modèle de Lewis à deux secteurs a très peu de choses à dire à propos de la réglementation étatique. Le dualisme décrit donc d'un côté un monde où la production capitaliste maximise les profits et les facteurs de production sont payés sur base du produit marginal ; et de l'autre côté, un mode de production traditionnel où ces facteurs ne le sont pas.

En fait, dans la perspective de Lewis, dans le mode de production traditionnel, le travail ne pouvait pas être payé sur base de son produit marginal parce que le produit marginal du travail était nul. D'autres règles « traditionnelles » d'allocation de la production s'appliquent. Ceci est un autre débat. L'auteur suggère l'idée que le salariat est voué à se généraliser avec la modernisation de l'économie. En effet les déplacements ruraux-urbains, produits par la faible productivité de l'agriculture traditionnelle dans les milieux ruraux, présentent une main-d'œuvre peu couteuse pour le démarrage de l'industrialisation. Mais il s'est avéré que le modèle de Lewis ne donnait pas satisfaction⁷. D'autres auteurs, Todaro, Harris et Fields, se sont chargés de le remettre en cause en y adjoignant d'autres éléments d'éclaircissement. Leur modèle était établi sur la migration du secteur rural vers le secteur urbain à cause des raisons que nous formulons dans la section suivante.

1.3. Le modèle de Todaro et Harris

En 1969, Michael P. Todaro a élaboré un modèle utilisant la dichotomie entre la campagne et la ville. Il a ajouté un élément supplémentaire dans l'emploi entre ces deux secteurs en introduisant l'idée d'une division au sein du secteur urbain entre l'emploi dans un « secteur moderne », formel, doté d'un salaire minimum garanti par le gouvernement, et l'emploi du secteur informel, caractérisé par le chômage et le sous-emploi. Ces deux dernières caractéristiques seront reconnues, dans les années qui ont suivi, comme des traits distinctifs de l'emploi dans le secteur informel. Cette formulation et le concept de réallocation de la main-d'œuvre entre les deux secteurs, par le biais des migrations, ont servi de base à l'article de John Harris et Michael Todaro⁸.

En 1970, ces deux économistes américains introduisirent le dualisme (migration rurale-urbaine) dans leur modèle économique de l'économie de développement et de l'économie du bien-être. Brièvement, on peut expliciter ce modèle comme étant établi sur l'hypothèse suivante : la décision de migration intersectorielle est fondée sur les différences des revenus

⁷ Cfr Jacques Charmes, *Les origines du concept de secteur informel et la récente définition de l'emploi informel*, <http://info.worldbank.org/etools/docs/library/218175/IIES%20SecteurInformel.pdf>

⁸ Harris, J.R. and Todaro, M.P. (1970), "Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis". *American Economic Review*, 60, 126-142.

espérées entre les zones rurales et les zones citadines. Ainsi donc, l'exode rural dans un contexte de chômage urbain élevé peut rationnellement être et économiquement expliqué, si le revenu urbain attendu est plus élevé que le revenu rural souhaité ou attendu. Le modèle de ces auteurs accepte l'existence d'un persistant chômage chronique, dû à l'existence de salaires minimums urbains imposés par le gouvernement. On voit ici le débat « informalité-formalité » transitionner vers le secteur du travail et expliquer la migration d'un secteur à l'autre.

1.4. L'apport de Keith Hart

Dans son article publié en 1971 et intitulé *Informal income opportunities and urban employment in Ghana*⁹, Keith Hart y a étudié les effets de l'émigration des Frafras, un groupe ethnique du nord du Ghana, vers les zones urbaines du sud du Ghana. Il y dépeint les activités économiques de ces migrants pauvres, partie intégrante de ce qu'il qualifie de sous-prolétariat urbain.

Hart est reconnu comme le premier à avoir introduit le terme informalité dans la littérature économique à la suite de sa description des activités des migrants Frafras. Il affirme que les pauvres d'Accra n'étaient pas des chômeurs sans emplois. Leurs occupations précaires fournissaient des revenus, certes irréguliers et modestes. Ces revenus s'additionnaient à leurs revenus formels pour constituer la base de leurs moyens de vivre. Ces occupations informelles constituaient toute la panoplie des activités, emplois ou affaires, allant du jardinage, des commerces, du vol et des tripatouillages, jusqu'à la corruption et à la rente politique. Ces opportunités informelles couvraient donc un large spectre des activités économiques et sociales. Son analyse de la situation des Frafras, venus de l'émigration et maintenant partie intégrante des pauvres de la ville d'Accra, a montré que, confrontés à l'inflation ambiante, à la modicité des salaires et aux exigences du marché, ces personnes sont dans une situation plus complexe que celle admise normalement dans l'analyse économique des pays pauvres. Les politiques gouvernementales, ainsi que l'application efficace de la théorie économique dans ce contexte ont été entravées par l'utilisation mécanique des modèles occidentaux, qui ne correspondent pas aux réalités économiques et sociales des économies différentes. En définitive, cet auteur a essayé de saisir la nature et les caractéristiques multiformes de l'informalité dans ses observations de la vie à Accra.

1.5. Le rapport de l'OIT de la mission d'études effectuée au Kenya et la définition du concept de l'informalité.

Le concept de l'informalité, élaboré par Hart, a été repris par beaucoup d'économistes de développement et par les agences des organisations internationales, et, en particulier, par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). En 1972, cet organisme avait envoyé une mission d'enquête portant sur la situation de l'emploi urbain au Kenya, dans le cadre du « Programme mondial de l'emploi » lancé en 1969¹⁰. A l'issue de cette mission, le rapport qui a été rédigé a systématisé et structuré le concept de l'informalité. L'OIT y a mesuré et capturé l'étendue de l'informalité dans cette économie. Elle y a diagnostiqué un problème de l'emploi

⁹ Keith Hart, "Informal income opportunities and urban employment in Ghana", *The Journal of Modern African Studies*, 11(1), pp. 61–89.

¹⁰ Bureau International du Travail (2002), « Travail décent et économie informelle : sixième question à l'ordre du jour », Genève, *Conférence Internationale du Travail*, 90ième session, p. 1.

et un problème des revenus. Dans le cas de l'emploi, son rapport a établi que le problème réside principalement dans le fait que les données y relatives sont incomplètes. Bien que couvrant la majeure partie des travailleurs salariés et, une bonne partie des travailleurs indépendants du secteur formel, les statistiques de l'emploi sont lacunaires pour ceux du secteur informel concernant les salariés et les travailleurs indépendants, tous genres confondus.

L'OIT a isolé, stigmatisé et nommé cette réalité de l'informalité qui soulève de l'intérêt auprès des spécialistes en économie de développement. L'économie informelle ainsi identifiée englobe dans le secteur de l'emploi "les travailleurs défavorisés, qui accomplissent un travail ardu, mais dont les activités économiques ne sont ni reconnues, ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées par les autorités publiques"¹¹, mais génèrent un revenu qui permet aux travailleurs de ce secteur de subvenir à leurs besoins. Cet organisme a donc appelé ces activités, « secteur informel ». Il a défini l'informalité comme cette « façon de faire les choses », qui est caractérisée par H. Lubell, comme une activité ayant une facilité d'entrée, usant les facteurs des productions, marquée par une appropriation familiale des ressources, une production à petite échelle, et utilisant une technologie artisanale et adaptée, ainsi qu'une main-d'œuvre conséquente, dans un marché de concurrence sans réglementation. Enfin, il ajoute que les qualifications pour accomplir ces activités sont acquises en dehors du système scolaire officiel¹².

La recherche de Hart et le rapport de l'OIT sur le Kenya s'étaient concentrés sur les entreprises, les établissements et les activités comme unités d'observation. Leurs modes de gestion et d'organisation ont fait l'objet de ces études. L'OIT a constaté l'ambivalence du secteur informel associant les activités marginales (dans les rues ou dans des établissements de fortune, ainsi que les tâcheronnages) et l'artisanat de production et de service, en plus du petit commerce. Cette perspective n'était pas d'accord avec la théorie du développement économique dominante à cette époque (La théorie de la « modernisation »), qui considérait le « secteur informel » comme une phase transitoire du processus de développement économique. En effet, la théorie de la « modernisation » supposait une subordination du secteur traditionnel/de subsistance (c'est-à-dire informel) au secteur moderne/industrialisé (c'est-à-dire formel)¹³. Pour Hart et le OIT (voir points 2 et 3 susmentionnés), l'étendue du secteur informel, sa persistance, ainsi que le fait d'être procyclique dans certains endroits, éliminent la crainte de son effondrement à la suite du développement économique.

2. Les débats sur l'informalité après Hart et l'OIT

Après ces deux œuvres fondamentales et précurseurs, la question de l'informalité a pris de plus en plus d'importance et s'est enrichie d'autres considérations. Par conséquent, suite au report du BIT (1972), résultant d'une mission au Kenya dans le cadre du Programme mondial pour l'emploi de l'OIT, ainsi qu'à l'article de Hart (1973), nous avons observé une croissance exponentielle de la littérature sur ce topic. De nombreux sujets variés ont émergé, portant sur

¹¹ Ibidem

¹² idem, p.19

¹³ Roberto Dell'Anno, "Theories and definitions of the informal economy: A survey", *J Econ Surv.* 2022;36, pp. 1610– 1643.

plusieurs dimensions, notamment la nature du droit, la régulation du travail informel, et les implications sociales et économiques de ce phénomène.

2.1. Le premier point discuté est l'évolution du concept de dualisme vers les concepts des secteurs formel et informel. Comme dit un peu plus haut, Hart et le BIT ont introduit les concepts de secteur formel et du secteur informel.

- a. Le secteur formel comprend les entreprises et les activités économiques qui sont officiellement enregistrées et réglementées par l'État. Ces entreprises paient des impôts, respectent les normes de travail et bénéficient de la protection sociale. Elles ont aussi accès au financement, leurs employés bénéficient de la sécurité sociale et des avantages sociaux et aussi leurs perspectives de croissance sont favorables.
- b. Le secteur informel regroupe les activités économiques qui échappent à la régulation officielle. Il comprend de petites entreprises, les travailleurs indépendants, ainsi que les emplois non déclarés. Le secteur informel est caractérisé par
 - i. La souplesse de ses activités face aux changements et variations économiques.
 - ii. L'absence de réglementation à respecter. Les entreprises informelles échappent à l'imposition et ne se conforment pas aux normes du travail. De nombreuses activités de l'économie informelle sont réalisées sans lieu fixe ou dans des endroits invisibles, souvent sans reconnaissance légale ni réglementation.
 - iii. L'économie informelle a été employée tant comme un concept théorique – un « contenant » englobant toutes les relations économiques et sociales échappant à la régulation étatique, d'où émergent diverses macroanalyses sur la dynamique économique – que comme un domaine d'investigation empirique pour examiner le fonctionnement et la reproduction microéconomique de divers systèmes. Ainsi donc, ces analyses ont eu tendance à favoriser les dualités simplistes – le formel et l'informel.¹⁴

2.2 D'autres recherches ont pris des chemins différents, notamment l'interrogation sur la nature du droit avec l'informalité. Ce deuxième point du débat sur l'informalité est dû encore à l'œuvre de Hart¹⁵. Dans son article de 1961, l'auteur explique la distinction entre le droit et la moralité, ainsi que l'importance des règles sociales. Placée dans le contexte de l'informalité, cette distinction soulève des questions sur la reconnaissance et la légitimité des pratiques informelles. L'auteur examine la façon dont la mise en œuvre du droit se déroule dans des contextes qui ne relèvent pas des normes juridiques formelles, ainsi que l'incorporation des pratiques informelles dans le cadre juridique sans altérer les fondements de la justice et de l'équité.

2.3. Un autre point qui fait partie des discussions sur l'informalité porte sur la régulation du travail informel. Après sa mission au Kenya, l'OIT a poursuivi ses efforts pour réguler le secteur du travail informel afin de garantir la protection des droits des travailleurs et l'amélioration des conditions de travail. Ces discussions ont concerné

¹⁴ Voir entre autres, Sethuraman, S. V., 1976. "Urban informal sector : concept, measurement and policy," ILO Working Papers 991667413402676, International Labour Organization.

¹⁵ Hart, H.L.A. (1961). The Concept of Law. Oxford: Clarendon Press.

les moyens les plus efficaces pour institutionnaliser le secteur informel, en considérant les contextes économiques et sociaux des travailleurs impliqués¹⁶.

Les détracteurs de la régulation formelle avancent que des réglementations excessivement contraignantes pourraient inciter les travailleurs informels à demeurer en marge du système, alors que d'autres prônent des politiques inclusives visant à reconnaître et à protéger les droits des travailleurs informels. A ce propos, dans un de ses documents, l'OIT¹⁷ a émis des recommandations sur la manière de faciliter la transition des travailleurs informels vers le secteur formel.

Dans une de ses œuvres, l'économiste péruvien Hernando De Soto¹⁸, a exploré les implications économiques de l'informalité et a plaidé pour la formalisation des activités informelles. Cet auteur considère la formalisation comme une nécessité économique et comme un moyen de promouvoir la justice sociale et l'inclusion. Il a soutenu que pour que les pays en développement puissent réaliser leur potentiel économique, il est crucial de reconnaître et d'intégrer les activités informelles dans le système économique formel. Cela nécessite des réformes législatives et administratives pour les travailleurs informels, qui facilitent leur accès à la propriété et à la régulation.

2.4. Les implications sociales et économiques sont un autre aspect des discussions sur l'informalité. Les discussions autour de l'informalité incluent également ses impacts sur l'économie et la société. Le travail informel peut offrir des opportunités économiques, mais il est souvent associé à des conditions précaires et à un manque de protection sociale. Les débats portent sur la nécessité de trouver un équilibre entre la flexibilité économique que le travail informel peut offrir et la nécessité de garantir des droits fondamentaux aux travailleurs. Dans leur article collectif, Portes et autres économistes¹⁹ analysent les aspects sociaux et économiques de l'informalité ainsi que ses répercussions sur les sociétés actuelles.

2.5. Un autre point majeur de la discussion actuelle dans la littérature est l'inclusion du genre dans l'étude de l'informalité. Plusieurs observateurs ont noté une surreprésentation des femmes dans le secteur informel, en raison de leur modeste niveau d'éducation, des normes sociales ainsi que de leur responsabilité familiale²⁰.

Notons, à ce propos, l'intervention de WIEGO (Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing)²¹, qui est un réseau mondial de recherche et de politique basé à Manchester et qui se concentre sur l'amélioration des conditions des travailleurs dans l'économie informelle. Cet organisme s'est penché particulièrement sur les problèmes que rencontrent les femmes, surtout celles qui travaillent dans le secteur informel en vue

¹⁶ OIT. (2018). *World Employment Social Outlook (2018): Greening with Jobs*. Genève: Organisation internationale du travail.

¹⁷ OIT. (2015). *Recommendation No. 204 concerning the Transition from the Informal to the Formal Economy*. Genève: Organisation internationale du travail.

¹⁸ De Soto, Hernando. (1989). *The Other Path: The Economic Answer to Terrorism*. New York: Harper & Row.

¹⁹ Portes, Alejandro, & Haller, William. (2002). "The Informal Economy". In: *The New Economic Sociology: Developments in an Emerging Field*. New York: Russell Sage Foundation.

²⁰ Sethuraman, S. V. (1998), "Gender, Informality and Poverty: A Global Review". WIEGO.

²¹ Carré, Françoise, and Chen, Martha A, editors (2020), "The Informal Economy Revisited: Examining the Past, Envisioning the Future," WIEGO.

d'améliorer leur situation.²² Cet organisme s'est intéressé aux travailleurs de l'informel pour faire progresser les droits des femmes en développant des recherches, en collectant des statistiques et en faisant des analyses politiques pour éclairer et améliorer les actions menées par les travailleuses et leurs organisations.

2.6. La littérature sur l'informalité s'est aussi intéressée à son essaimage dans différents pays au monde, quelle que soient leurs niveaux de développement. L'économie informelle est répandue dans les pays en développement et les pays développés, en particulier parmi les immigrants. Ces personnes sont souvent marginalisées en raison du manque des documents d'établissement ou de la non-maîtrise de la langue parlée dans le pays.

T. Gutiérrez-Barbarrusa a étudié la situation dans les pays développés en utilisant un indice de « précarité ». L'application de cet indice aux états de l'Union Européenne avant 2004 a révélé des problèmes similaires dans ces économies développées dont les marchés du travail sont plus complexes, problèmes semblables à ceux rencontrés dans les pays en développement²³. Si les immigrants sont souvent marginalisés, mais ils sont souvent rejoints par d'autres groupes biaisés par la race, l'ethnie ou la classe.

Cette situation a été aussi analysée et décrite par Mitchell Duneier, dans son ouvrage consacré à la description de la vie quotidienne des travailleurs et vendeurs ambulants afro-américains et ouest-africains dans le quartier de Greenwich Village à New York²⁴.

3. Les tentatives définitionnelles de l'informalité dans la littérature économique contemporaine

L'examen de la littérature économique contemporaine montre qu'il y a eu des essais de parvenir à une définition de l'informalité, mais nous n'avons pas trouvé de définition commune disponible²⁵. Les auteurs, entre autres, comme R. Dell'Anno, Hussmanns²⁶, Quiros-Romero et al.²⁷, s'y sont essayés, de même que les organisations internationales comme l'OIT et l'OCDE. La divergence des objectifs de recherche entre les différentes disciplines, « statistique » versus « économique », est une source majeure de malentendus qui empêchent d'arriver à une définition commune de l'économie informelle.

Pour les économistes, l'économie informelle, ou ses synonymes, l'économie fantôme, non officielle, cachée, noire, souterraine, tous ces mots diffèrent du concept d'informalité utilisé par les statisticiens en comptabilité nationale (économie non observée ou production souterraine) ou par les économistes du travail dans les statistiques de l'OIT (comme le secteur informel et les activités productives informelles). Il n'existe toujours pas de solution commune. Le courant

²² M. Chen & F. Carree, editors, *The Informal Economy Revisited Examining the Past, Envisioning the Future*, <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/39924>.

²³ T. GUTIÉRREZ-BARBARRUSA, "The growth of precarious employment in Europe: Concepts, indicators and the effects of the global economic crisis", *International Labour Review*, Vol. 155 (2016), No. 4, pp. 477-508.

²⁴ Mitchell Duneier, *Sidewalk*, Farrar, Straus and Giroux, N.Y. 1999.

²⁵ Voir notamment Dell'Anno, R. "The shadow economy in Portugal: An analysis with the MIMIC approach", *Journal of Applied Economics*, 10(2) (2007), 253-277.

²⁶ Hussmanns, R. (2004). "Measuring the informal economy: From employment in the formal sector to informal employment", [Integration Working Paper No. 53]. ILO

²⁷ Quiros-Romero et al., "Measuring the informal economy", *IMF Policy Paper* No.2021/002.

« économique » parle des économies non observées, qui présentent comme leur nom l'indique, des caractéristiques telles que « la nonobservabilité ».

Ce qui différencie donc une économie non observée d'une autre, c'est la transgression d'une règle spécifique : une économie non déclarée est une économie qui ne respecte pas, par exemple, les lois fiscales. Une économie non enregistrée est celle qui découle de la violation des règles de la comptabilité des entreprises ou de la comptabilité nationale. Une économie illégale ou délictuelle est celle qui enfreint les règlements instaurés par l'Etat, les règles établies de production ou de distribution de biens et de services. La production des drogues, le trafic des stupéfiants ou la prostitution sont une illustration de ce type d'économie.

Selon les statisticiens, la définition ne doit pas constituer un obstacle à l'évaluation du phénomène, tandis que les économistes cherchent une définition qui permette d'observer les origines et les conséquences de l'informalité et qui puisse influencer les politiques économiques efficaces. Les objectifs de recherche sont variés, ce qui explique pourquoi l'OIT²⁸ a élaboré une définition « officielle » de l'informalité économique qui n'est pas toujours suivie de manière adéquate par les statisticiens et les économistes : « toutes les activités économiques des travailleurs et des unités économiques qui ne sont pas, ou sont insuffisamment couvertes par des accords formels ».

L'objectif de cette étude n'est pas de faire un recensement complet de toutes les définitions de l'informalité dans la littérature. Nous rapportons dans ce qui suit les trois sources les plus courantes d'interprétations erronées parmi les définitions « économiques » et « statistiques » de l'informalité. La première confusion réside dans les usages divers des termes « informalité économique » (principalement employés par ceux qui étudient l'informalité comme une « valeur ajoutée informelle ») et « secteur informel » (principalement employé par les chercheurs qui étudient l'informalité en termes *d'unités productives impliquées*²⁹ »).

L'OIT signale que ces unités fonctionnent généralement à un niveau d'organisation inférieur, c'est-à-dire ne différenciant que très peu les facteurs de production capital et travail et produisant à petite échelle³⁰. Selon l'OIT³¹, le secteur informel diffère du concept d'emploi informel qui est, du moins dans les pays sous-développés, la principale source de l'informalité économique. Le secteur informel renvoie aux caractéristiques des unités de production. Ainsi, nous pouvons avoir un emploi informel dans le secteur formel, ou avoir un emploi formel exercé dans une entreprise informelle.

Le traitement des activités illégales est la deuxième source de confusion lorsqu'on compare la définition de l'informalité économique de l'OIT à celle de l'informalité selon les normes de comptabilité nationale. D'après cette organisation, ce concept ne s'applique pas aux activités illicites. La production illégale englobe en même temps les activités légales (c'est-à-dire

²⁸ ILO (2015a). R204 – “Transition from the informal to the formal economy recommendation: Recommendation concerning the transition from the informal to the formal economy”. *International Labour Organization*.

²⁹ Les *unités productives impliquées* sont celles qui jouent un rôle essentiel reliant la production à la dépréciation des actifs. Elles sont essentielles pour toute entreprise impliquée dans la fabrication ou la production, et sont utilisées pour mesurer la quantité de production produite par un actif ou une machine particulière.

³⁰ ILO. “Resolutions concerning international classification of status in employment”. In *Proceedings of the 15th International Conference of Labor Statisticians*. January 1993.

³¹ Voir Hussmanns, R. (2004). *Op cit*, Integration Working Paper No. 53]. ILO

clandestines et informelles) et illégales. Elle est constituée d'activités économiques qui ne sont pas couvertes par la production des comptes nationaux. Autrement dit, les deux parties engagées dans une transaction économique illégale sont des partenaires volontaires, semblables aux partenaires que l'on trouve dans le domaine de la prostitution ou du trafic de drogues.

Dans ces écrits, le traitement de l'évasion fiscale est la troisième source de confusion. La définition de l'informalité économique (ou économie souterraine) est souvent associée à l'évasion fiscale dans la littérature économique. Certains auteurs considèrent l'économie informelle ou souterraine comme une économie qui évite de se conformer à certaines normes légales du marché du travail, comme le salaire minimum, la durée maximale du travail, les règles de sécurité, ou pour éviter de se conformer à certaines normes administratives.

En définitive, comme le disent Chen et Carré³², de nombreux chercheurs ont critiqué le concept d'informalité pour son manque de clarté et pour son caractère binaire, la dichotomie formel-informel. Cependant, ces vingt dernières années, des avancées ont été réalisées dans le domaine de la définition, ce qui présente des bénéfices significatifs en termes d'inclusion et de flexibilité. Néanmoins, il est encore nécessaire de mener des recherches interdisciplinaires supplémentaires afin d'arriver à une définition unifiée de l'informalité économique qui répond, en même temps, aux objectifs économiques et statistiques, par rapport aux définitions traditionnelles du secteur formel et informel et de l'emploi formel et informel, et qui répond en même temps aux objectifs économiques et analytiques.

4. Les théories explicatives de la formalité-informalité en science économique

Dans cette partie, nous allons passer en revue les approches suivies dans la littérature économique pour explorer le phénomène de l'informalité, et plus précisément, nous présentons les écoles de pensée utilisées pour saisir la nature intrinsèque de ces concepts. En conséquence, nous proposons un cadre conceptuel unifié des principales hypothèses qui sous-tendent ces théories et qui peut être utilisé pour favoriser un débat plus approfondi sur cette question.

Nous avons schématisé ces explications en deux parties. La première expose un cadre conceptuel traditionnel des principales théories utilisées par des auteurs dans ce domaine pour expliquer les concepts sous examen. La seconde partie offre une présentation des théories explicatives selon la perspective de R. Dell'Anno³³.

4.1. Les théories explicatives courantes

Les théories explicatives de l'économie informelle, formulées par la plupart des économistes, proposent trois approches : dualiste, structuraliste (parfois appelée néo-marxiste) et légaliste (parfois appelée néolibérale) (voir, par exemple, Wilson, 2005). Cependant, nous ajoutons une quatrième source d'explication, avec C. Marinescu et I. Valimareanu, à savoir l'approche volontariste³⁴. Signalons, cependant, que chaque approche présentée ici n'évoque

³² Chen M. & Carré F. (Eds.) (2020). *The informal economy revisited. Examining the Past, Envisioning the Future*, Routledge.

³³ R. Dell'Anno, "Theories and definitions of the informal economy: A survey", *Journal of Economic Surveys*, Vol 36, I#5, Dec. 2022, pp. 1610-1643.

³⁴ C. Marinescu & I. Valimareanu, "The main currents (schools) of thought about the informal economy", *The Review of International Comparative Management*, Vol. 20, Issue 3, July 2019, p.314.

qu'une part de l'économie informelle qui est plus diversifiée et plus complexe que le tableau dressé ici ne le suggère.

4.1.1. L'approche dualiste

L'approche dualiste est liée à l'OIT et à son programme régional pour l'emploi en Amérique latine et dans les Caraïbes (PREALC, Programa Regional para Empleo en América Latina y El Caribe)³⁵. Les chercheurs de ces organisations ont très tôt envisagé un secteur informel distinct du secteur capitaliste contemporain. On a estimé qu'il s'était créé en raison du développement économique insuffisant. Il servait de soupape de sécurité pour tous ceux, peu qualifiés, qui migraient des zones rurales vers les villes et qui cherchaient à gagner leur vie par tous les moyens envisageables³⁶. Selon les partisans de ce courant de pensée, les individus qui exercent leurs activités dans le secteur informel de l'économie sont exclus du secteur économique formel principalement en raison d'un déséquilibre entre la croissance démographique et les taux d'emploi, car la population augmente plus rapidement que la capacité de créer de nouveaux emplois. Notons aussi qu'il existe une faible flexibilité des travailleurs due à leur formation professionnelle ainsi qu'à leurs compétences en face des exigences des employeurs dans le secteur économique formel.

Les dualistes affirment que les gouvernements devraient accroître la création d'emplois et permettre aux agents économiques informels d'accéder au crédit et aux programmes de développement des entreprises, ainsi qu'aux services de protection sociale pour leurs familles, afin de résoudre la question de la diminution du secteur informel de l'économie.

4.1.2. L'école structuraliste

Introduite par Manuel Castells et Alejandro Portes en 1989³⁷, cette école pense que l'informalité est le fruit de la croissance capitaliste et du capitalisme.

Selon le courant de la pensée structuraliste, l'informalité est le fruit de la croissance capitaliste. A la différence du premier courant, les structuralistes croient que les productions formelles et informelles sont interdépendantes. Ils croient en outre que la croissance de l'économie informelle est due, comme on l'a dit, à la nature du développement capitaliste plutôt qu'à l'absence de croissance économique. La logique marxiste aidant, ils croient que l'économie informelle est exploitée par l'économie formelle. Ils ont tendance à se concentrer sur les travailleurs salariés informels, dont les employeurs évitent de payer les salaires ou de respecter les réglementations du travail³⁸.

Les néo-marxistes/structuralistes qui s'intéressent aux travailleurs informels indépendants se concentrent sur leurs rapports à l'économie officielle. Selon Bromley³⁹, de nombreux

³⁵ Voir notamment notre évocation de l'œuvre de Harris, J.R. and Todaro, M.P. (1970) *Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis*, *op. cit.* 126-142.

³⁶ Voir notamment notre évocation de la contribution de Harris, J.R. et de Todaro, M.P. (1970), « *Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis* », *op. cit.* 126-142.

³⁷ Castells, M., & Portes, A. (1989). "World underneath: The origins, dynamics and effects of the informal economy". In A. Portes, M. Castells, & L. Benton (Eds.), *The informal economy: Studies in advanced and less developed countries.*, pp. 11-37., Johns Hopkins University Press.

³⁸ *Ibidem*.

³⁹ Bromley, Ray (1978). "Organization, Regulation, and Exploitation in the So-called Urban Informal Sector: The Street Traders of Cali, Colombia". *World Development* 6(9/10), pp. 1161-1171.

travailleurs indépendants dans le secteur du petit commerce sont des vendeurs à commissions, ou des salariés dépendants qui entretiennent des liens professionnels avec de grandes, moyennes ou microentreprises enregistrées. Ils font, de ce fait, partie du prolétariat. Dans ce processus, les petites entreprises informelles ou les employeurs informels utilisent de la main-d'œuvre informelle. Elles proposent des services à bas prix aux entreprises formelles que les auteurs de cette obédience qualifient de manière subordonnante.

Les structuralistes suggèrent que l'Etat intervienne en promulguant des politiques publiques destinées à réduire l'informalité, afin de résoudre la disparité entre les grandes entreprises formelles et les entreprises informelles, faibles, qui utilisent une main-d'œuvre à bas coûts.

Les relations intersectorielles se manifestent en raison des disparités considérables entre les entreprises formelles et les entreprises informelles. Ce sont des faits que l'on rencontre notamment dans les économies en développement, où les entreprises multinationales, puissantes financièrement, lorsqu'elles pénètrent un marché de ce genre d'économie, ont la possibilité d'y pratiquer, du moins pendant un certain temps, des prix faibles, parfois même en dessous du coût de production, jusqu'à ce qu'elles éliminent irrévocablement la concurrence. Celle-ci est constituée, la plupart du temps, par les petites entreprises locales qui ne seront plus compétitives pour rester dans le secteur formel de l'économie et entreront donc de ce fait dans l'économie informelle. Cette situation ne pourra être éliminée que quand elles pourront survivre grâce au non-paiement des impôts, par exemple. La concurrence croissante sur le marché et les réglementations étatiques grandissantes (comme le système fiscal et la législation sociale) ainsi que la concurrence mondiale et postmoderne (comme les industries offshores, les chaînes de sous-traitance, les sociétés multinationales, etc.) incitent les entreprises officielles à réduire leurs dépenses de production. Cela concerne notamment les coûts de main-d'œuvre.

4.1.3. L'approche légaliste

L'école légaliste a été introduite dans la littérature de la formalité et de l'informalité par des éminents représentants de la faculté de droit, Hernando de Soto⁴⁰, Castells et Portes²¹⁶, entre autres. Selon les auteurs de cette approche, le secteur informel de l'économie est considéré comme constitué d'entrepreneurs qui, délibérément, choisissent de travailler de manière informelle afin d'éviter les coûts exorbitants, le temps et les efforts indispensables à l'enregistrement formel.

Selon Portes⁴¹, la législation du travail dans les pays en voie de développement est souvent d'origine importée. La production dans ce secteur est souvent accompagnée d'une main-d'œuvre importante. Cela encourage les entreprises à diminuer les dépenses relatives au personnel ou à la main-d'œuvre. Ce qui a pour conséquence d'accroître leurs bénéfices. L'approche légaliste souligne la nature volontaire du choix de l'informalité, car la lourdeur de la bureaucratie légaliste rend l'appareil productif de la production formelle non attractif. Les travailleurs et les entreprises désertent le formel pour émigrer vers l'informel après analyse des

⁴⁰ de Soto, H. (1989). *The other path. The invisible revolution in the Third World* 1st ed., Harper and Row. ²¹⁶ Castells and Portes, *op cit.*, p.14.

⁴¹ Portes, Alejandro (1994). *When More Can Be Less: Labor Standards, Development, and the Informal Economy*. In *Contrapunto: The Informal Sector Debate in Latin America*, Cathy A. Rakowski (ed.). Albany: State University of New York Press, pp. 113-116.

couts. En conséquence, pour atténuer cette situation, les légalistes estiment que l'État devrait simplifier les procédures bureaucratiques dans le formel.

4.1.4. L'école volontariste

Selon l'école volontariste, le secteur informel de l'économie est constitué d'acteurs économiques qui opèrent de manière informelle pour échapper aux réglementations fiscales, financières et commerciales de l'État. Contrairement aux juristes, l'école volontariste ne fait pas référence à la bureaucratie complexe de la formalité, mais plutôt aux bénéfices financiers de l'informalité par l'évasion des impôts. Cette option étant le fruit d'une analyse des coûts et des bénéfices des deux secteurs de l'économie. William Maloney est le principal représentant de l'école des volontaristes. Dans l'évaluation du coût d'opportunité du choix du secteur informel de l'économie, les agents économiques prennent également en compte les sanctions contraventionnelles ou pénales de l'informalité.

Afin de réduire l'informalité, les volontaristes proposent des mesures publiques visant généralement à rétablir le système fiscal, ce qui inclut la réduction de la pression fiscale par l'élargissement de l'assiette fiscale et l'adoption de mesures drastiques pour sanctionner les opérateurs informels. Ils préconisent aussi l'amélioration et la régulation du cadre fiscal, sachant que l'évasion fiscale pratiquée par les agents économiques englobe en même temps la forme « illicite » (fraude fiscale) et la forme « licite » (à la limite de la loi)⁴².

Les opérateurs économiques considèrent également les peines que l'on pourrait encourir à la suite des contraventions consécutives à la formalité lorsqu'ils évaluent le coût d'opportunité du choix du secteur informel de l'économie. Afin de réduire l'informalité, les volontaristes proposent des mesures publiques visant généralement à rétablir le système fiscal, ce qui inclut la réduction de la pression fiscale par l'élargissement de l'assiette fiscale et l'adoption de mesures drastiques pour sanctionner les opérateurs informels. Ils préconisent aussi l'amélioration et la régulation du cadre fiscal, sachant que l'évasion fiscale pratiquée par les agents économiques englobe en même temps la forme « illicite » (fraude fiscale) et la forme « licite » (à la limite de la loi)⁴³.

4.2 Les théories explicatives selon F. Dell'Anno⁴⁴

Cet auteur a repensé les théories explicatives de la littérature sur la formalité et l'informalité d'une façon synthétique en trois catégories, non exclusives mutuellement, qui sont exposées ci-dessous.

4.2.1. Le néoclassicisme dans l'explication de l'informalité économique

Cette catégorie d'études dans la littérature concernant l'informalité explore ce concept à l'aide de cadres analytiques qui utilisent les hypothèses classiques de l'économie néoclassique. L'auteur a appelé ces études « l'approche néoclassique ». Dans cette approche, les unités productives sont des agents rationnels qui agissent ou participent à l'économie informelle en

⁴² Maloney, W. F. (2004). Informality revisited. *World Development*, 32, 1159–1178.

⁴³ Ibidem.

⁴⁴ R. Dell'Anno, "Theories and definitions of the informal economy: A survey", *op. cit.* pp.

utilisant les hypothèses standards de l'économie néoclassique. Ces analyses utilisent en même temps des théories microéconomiques et macroéconomiques, en plus des hypothèses déjà mentionnées de la rationalité des agents qui participent à l'économie informelle et tiennent compte de l'allocation optimale de ressources dans un marché concurrentiel.

Notons pour plus de clarté que les modèles microéconomiques sont des modèles analytiques dans lesquels l'agent rationnel choisit d'opérer de manière informelle dans le but d'atteindre la maximisation de sa fonction de valeur.

Les modèles néoclassiques se composent généralement de deux champs de bataille principaux, selon la nature de l'économie informelle examinée. Si l'analyse vise à étudier sa composante « souterraine », le modèle dominant est celui d'évasion fiscale d'Allingham et Sandmo, qui est une approche théorique qui examine la réaction du contribuable face à la pression fiscale pour maximiser son utilité attendue. Les facteurs déterminants de la décision d'échapper à l'impôt comptent la probabilité de détection (p), le taux d'imposition (t) et le taux de pénalité pour évasion⁴⁵. Ainsi donc, ce modèle d'évasion fiscale proposé par ces auteurs est une approche théorique qui examine le comportement du contribuable face à l'évasion fiscale. Il repose sur l'idée que les contribuables évaluent le risque de détection par l'administration fiscale et les pénalités potentielles associées à l'évasion pour maximiser leur utilité attendue.

À l'inverse, si l'analyse vise le secteur où l'informalité est principalement liée à l'emploi, l'analyse à faire consistera en l'utilisation des modèles de recherche et d'apparence macroéconomiques.

Notons, entre autres études, celle de Rauch (1991) qui joue un rôle crucial dans l'élaboration d'un modèle où la décision d'employer des travailleurs informels dépend du désir de rester invisible ou petit pour obtenir des exemptions légales aux politiques de salaire minimum obligatoire⁴⁶. Dell'Anno (2018) propose un cadre macroéconomique microfondé où le choix des travailleurs pour opérer de manière informelle dépend des coûts d'entrée, des imperfections du marché du crédit et de la composition de la main-d'œuvre²²³. Ulyssea (2018) donne un modèle d'économie ayant trois différentes sortes d'entreprises informelles coexistantes : (a) les entreprises qui survivent, sont celles qui sont non productives si elles doivent travailler dans les conditions formelles, même si les coûts d'entrée ont été enlevés ; (b) les entreprises parasites, qui sont productives assez pour survivre comme entreprise formelle si les barrières d'entrée dans le marché sont enlevées, mais choisissent de rester informelles ; (c) les firmes informelles qui sont maintenues dans l'informalité à cause des coûts élevés. Mais, si ceux-ci sont enlevés, elles pourraient améliorer leur performance et devenir formelles⁴⁷.

4.2.2 Le traitement macro-économétrique de l'économie informelle

Le deuxième volet de la littérature sur l'informalité, selon R. Dell'Anno, a une perspective macro-économétrique. Elle se concentre sur la mesure et l'analyse des déterminants de

⁴⁵ Allingham, Michael G. and Agnar Sandmo (1972), "Income tax evasion: A theoretical analysis," *Journal of Public Economics* 1, pp. 323-338.

⁴⁶ Voir Rauch, J. (1991). "Modeling the informal sector formally". *Journal of Development Economics*, 35(1), 33-47. ²²³ Dell'Anno, R. (2018). "Inequality, informality, and credit market imperfections". *Macroeconomic Dynamics*, 22(5), 1184-1206.

⁴⁷ Ulyssea, G. (2018). "Firms, informality, and development: Theory and evidence from Brazil". *American Economic Review*, 108(8), pp. 2015-2047.

l'informalité⁴⁸. Cette perspective tend à donner plus de valeur à la production souterraine, ou PIB non déclaré pour des raisons économiques, par rapport à la production informelle.

L'approche macro-économétrique a été le volet qui a connu la croissance la plus rapide dans la littérature sur l'informalité économique lors de ces 30 dernières années. Ceci est dû à l'abondance d'estimations des dimensions du PIB informel. Dans cette approche, les variables explicatives de l'informalité économique sont regroupées par R. Dell'Anno en six éléments : le système fiscal, le système réglementaire, la composition de la main-d'œuvre, le système d'application, le moral fiscal et les institutions. La direction de la causalité entre l'informalité économique et les macro-variables est une question cruciale pour les analyses empiriques.

Alors que plusieurs études s'accordent sur l'identification des facteurs potentiels de l'informalité économique et sur l'idée que leurs effets marginaux dépendent du développement économique du pays⁴⁹⁵⁰, les doutes sur la fiabilité des estimations de l'informalité et l'endogénéité laissent planer la suspicion sur la cohérence de ces résultats empiriques⁵¹.

Conclusion

Il est possible d'affirmer que les notions de formalité et d'informalité ont été largement débattues dans la littérature économique contemporaine. Ils ont été largement employés dans le domaine de l'économie du développement, ainsi que dans l'analyse des structures urbaines et rurales des nations développées et en développement. De plus, elles ont été employées dans l'analyse et la formulation des politiques.

Cependant, on constate une grande diversité dans l'utilisation et la mise en œuvre de ces concepts. À partir de la dualité observée dans les économies coloniales, une classification des emplois urbains a été établie en distinguant les secteurs formels et informels. L'importance de l'informalité est considérable dans de nombreuses régions du monde. Elle a été accrue à la suite des études réalisées par Keith Hart et l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1972. Hernando De Soto a analysé les implications économiques de l'informalité et a préconisé la formalisation des activités informelles.

Loin d'être considérée simplement comme une anomalie ou un vestige du sous-développement, l'informalité est désormais perçue comme un élément structurant essentiel de l'activité économique. Elle découle d'une combinaison complexe de divers facteurs tels que les contraintes institutionnelles, les réglementations excessives, les stratégies d'évitement, les logiques d'exclusion, ainsi que les dynamiques de survie, d'opportunisme et d'innovation.

Il convient de souligner que le concept d'informalité diffère des termes utilisés dans les domaines de la statistique et de l'économie. Les différentes approches explicatives telles que le dualisme, le structuralisme, le légalisme et le volontarisme, ainsi que les classifications établies par des auteurs tels que Dell'Anno, démontrent que la compréhension de l'informalité ne peut

⁴⁸ Voir entre autres Cagan, P., "The demand for currency relative to the total money supply". *Journal of Political Economy*, 66(3), pp. 302–28.; Tanzi, V. (1980). "The underground economy in the United States: Estimates and implications". *Banca Nazionale del Lavoro*, 135(4), pp. 427–453.

⁴⁹ Voir Ferreira-Tiryaki, G. (2008). "The informal economy and business cycles". *Journal of Applied Economics*, 11, pp.

⁵⁰ –117.

⁵¹ R. Dell'Anno, "Theories and definitions of the informal economy: A survey", *op. cit.* p.1620.

se limiter à une seule perspective théorique. Elle remet en question les oppositions simplistes entre le formel et l'informel, le légal et l'illégal, le centre et la périphérie. En outre, elle se situe dans une tension constante entre la norme et la pratique, entre l'invisibilité statistique et la visibilité sociale, entre l'exclusion économique et la participation active.

Dans l'ensemble, il est essentiel de considérer l'informalité économique non pas comme un simple problème à résoudre, mais comme une réalité à analyser, à situer dans son contexte et à prendre en compte dans l'élaboration des diagnostics et des politiques publiques. La science économique pourra devenir un objet d'analyse pertinent en reconnaissant et en intégrant sa pluralité et ses paradoxes, plutôt que de rester une simple zone d'ombre.

Jean-Pierre N. Mulumba, Professeur à l'Université des Sciences de l'Information et de la Communication (UNISIC)

Références bibliographiques

I. Ouvrages

- Boeke J.H. (1953), *Economics and Economic Policy of Dual Societies*, New York: Institute of Pacific Relations.
- Bureau International du Travail (2002), « Travail décent et économie informelle : sixième question à l'ordre du jour », Genève, *Conférence Internationale du Travail*, 90e session.
- Carré, Françoise, and Chen, Martha A, editors (2020), "The Informal Economy Revisited: Examining the Past, Envisioning the Future," WIEGO.
- Chen M. & Carré F. (Eds.) (2020), *The informal economy revisited. Examining the Past, Envisioning the Future*, Routledge.
- Castells, M., & Portes, A. (1989), "World underneath: The origins, dynamics and effects of the informal economy", in A. Portes, M. Castells, & L. Benton (Eds.), *The informal economy: Studies in advanced and less developed countries*, pp. 11-37., Johns Hopkins University Press.
- Dell'Anno R. (Dec. 2022), "Theories and definitions of the informal economy: A survey", *Journal of Economic Survey*, Vol 36, I#5, pp. 16101643
- De Soto, Hernando. (1989), *The Other Path: The Economic Answer to Terrorism*. New York: Harper & Row.
- Hart, H.L.A. (1961), *The Concept of Law*. Oxford: Clarendon Press.
- Duneier Mitchell (1999), *Sidewalk*, Farrar, Straus and Giroux, N.Y.
- ILO (2015). R204 – "Transition from the informal to the formal economy recommendation: Recommendation concerning the transition from the informal to the formal economy". *International Labor Organization*.
- ILO (1993), "Resolutions concerning international classification of status in employment". In *Proceedings of the 15th International Conference of Labor Statisticians*. January.

- Lewis Arthur, (May 1954), *Economic Development with Unlimited Supplies of Labor*, Manchester School, 22, pp.139-191.
- OIT. (2015), “Recommendation No. 204 concerning the Transition from the Informal to the Formal Economy”. Genève: *Organisation Internationale du Travail*.
- OIT. (2018), “World Employment Social Outlook (2018): Greening with Jobs”. Genève: *Organisation Internationale du Travail*.
- Portes, Alejandro, & Haller, William (2002), “The Informal Economy”. In: *The New Economic Sociology: Developments in an Emerging Field*. New York: Russell Sage Foundation.
- Portes, Alejandro (1994), “When More Can Be Less: Labor Standards, Development, and the Informal Economy”. In *Contrapunto: The Informal Sector Debate in Latin America*, Cathy A. Rakowski (ed.). Albany: State University of New York Press, pp. 113-116.
- Sethuraman, S. V. (1976), "Urban informal sector: concept, measurement and policy," ILO Working Papers 991667413402676, *International Labor Organization*.
- Sethuraman, S. V. (1998), “Gender, Informality and Poverty: A Global Review”. WIEGO.

II. Articles

- Afonso, O., Neves, P. C., & Pinto, T. (2020), “The non-observed economy and economic growth: A meta-analysis”. *Economic Systems*, vol 44, n# 1
- Allingham, Michael G. and Agnar Sandmo (1972), “Income tax evasion: A theoretical analysis,” *Journal of Public Economics* 1, pp. 323-338.
- Altman JC (2009), “The hybrid economy and anthropological engagements with policy discourse: a brief reflection”. *The Australian Journal of Anthropology* 20(3), pp. 318–29.
- Bromley, Ray (1978), “Organization, Regulation, and Exploitation in the So-called Urban Informal Sector: The Street Traders of Cali, Colombia”. *World Development* 6(9/10), pp. 1161-1171.
- Burnes Bernard & Hwanho Choi (May 2021), “Hybrid economy in the digital age: The case of the independent music community in Korea”, *Technology in Society*, Volume 65.
- Cagan, P. (1958), “The demand for currency relative to the total money supply”. *Journal of Political Economy*, 66(3), pp. 302–28.
- Dell’Anno Roberto (2022), “Theories and definitions of the informal economy: A survey”, *J Econ Surv.*;36, pp. 1610–1643.
- Dell’Anno, R. (2007), “The shadow economy in Portugal: An analysis with the MIMIC approach”, *Journal of Applied Economics*, 10(2) (2007), pp.253–277.
- Dell’Anno, R. (2018), “Inequality, informality, and credit market imperfections”. In *Macroeconomic Dynamics*, 22(5), pp.1184–1206.
- Ferreira-Tiryaki, G. (2008), “The informal economy and business cycles”. *Journal of Applied Economics*, 11, pp. 91–117.

- Gutiérrez-Barbarrusa T. (2016), “The growth of precarious employment in Europe: Concepts, indicators and the effects of the global economic crisis”, *International Labour Review*, Vol. 155, No. 4, pp. 477-508.
- Harris, J.R. and Todaro, M.P. (1970), “Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis”. *American Economic Review*, 60, pp.126-142.
- Hart Keith (1973), “Informal income opportunities and urban employment in Ghana”, *The Journal of Modern African Studies*, 11(1), pp. 61–89.
- Hussmanns, R. (2004), “Measuring the informal economy: From employment in the formal sector to informal employment”, [Integration Working Paper No. 53]. ILO.
- Maloney, W. F. (2004). “Informality revisited”. *World Development*, 32, pp.1159–1178.
- Marinescu C. & I. Valimareanu (July 2019), “The main currents (schools) of thought about the informal economy”, *The Review of International Comparative Management*, Vol. 20, Issue 3, p.314.
- Quiros-Romero et al., “Measuring the informal economy” *IMF Policy Paper* No.2021/002.
- Ravi Rambur, (April 1988), “Dual economy models retrospect and Prospect”, *Bulletin of Economic Research*, Vol 40, Issue 2, pp. 83-113.
- Tanzi, V. (1980), “The underground economy in the United States: Estimates and implications”. *Banca Nazionale del Lavoro*, 135(4), pp. 427–453.
- Ulyssea, G. (2018). “Firms, informality, and development: Theory and evidence from Brazil”. In *American Economic Review*, 108(8), pp. 2015– 2047.